



Règlement 2024 – 2025

Table des matières

I.	Organisation des épreuves régionales	4
A.	Epreuves régionales	4
1.	Organisation	4
2.	Circuit régional M13 qualifiant pour le Challenge de France	5
3.	Formule des compétitions	5
4.	Arbitrage	6
5.	Horaires des compétitions	7
B.	Championnats régionaux	8
1.	Fleuret :	8
2.	Epée	8
3.	Sabre	9
C.	M11 / M13	9
1.	MASTER M11 / M13	9
D.	Engagements aux compétitions	9
E.	Les récompenses	12
II.	Classements régionaux	13
A.	Généralités	13
1.	M13/M15	13
2.	M17 / M20 / Seniors / Vétérans	13
B.	Utilisation des classements régionaux avec BellePoule	14
C.	Classements individuels	15
1.	Classement régional M13	15
2.	Classement régional M15	15
3.	Classement régional M17 / M20 / Seniors	15
III.	Sélection à l'épreuve nationale H2032 pour les M15	16
IV.	Sélections aux championnats de France et Fête des Jeunes	17
A.	Dispositions communes à toutes les catégories	17
B.	M13 (Challenge de France)	18
1.	Epreuves individuelles	18
2.	Epreuves par équipes	18
C.	M15 (Fête des Jeunes)	18
1.	Epreuves individuelles	18

2. Epreuves par équipes	18
D. M17	20
1. Epreuves individuelles	20
2. Epreuves par équipes	20
E. M20	21
1. Epreuves individuelles	21
2. Epreuves par équipes	21
F. M23	22
G. Seniors	22
1. Epreuves individuelles	22
2. Epreuves par équipes	22
H. Vétérans	23
1. Epée	23
a) Epreuves individuelles	23
b) Epreuves par équipes	24
2. Fleuret et sabre	24
V. Stages de perfectionnement	24
VI. Règlement matériel	26
Annexe 1 : Fiche Organisation MASTER	30

I. Organisation des épreuves régionales

Les organisateurs doivent être en mesure d'assurer la gestion informatique des épreuves régionales. Les compétitions sont gérées avec le logiciel BellePoule et mises en ligne sur GREG ou le logiciel EnGarde et mises en ligne sur Engarde-service **ou tout autre programme exigé par la FFE.**

Pour toutes les compétitions comptant dans le classement régional Grand Est, les organisateurs doivent impérativement envoyer les résultats au CTS dans les plus brefs délais aux formats :

- fff (permettant la mise à jour des classements)
- xml pour la mise à jour de l'extranet
- pdf incluant impérativement les tireurs, poules, classement à l'issue des poules, tableaux, classement général (permettant la mise à jour de l'extranet)
- la totalité des fichiers et dossiers qui ont permis la gestion informatique de la compétition

Règle 2022-2023

« Les organisateurs de compétitions sont tenus à une obligation générale de sécurité et les moyens médicaux doivent être adaptés au nombre de participants, à la durée et au lieu de la compétition.

Ils devront écrire un plan d'organisation des secours qui sera soumis au Comité Régional (pour avis du médecin fédéral régional). La présence d'un médecin est obligatoire : pour toutes les compétitions nationales (circuit national, championnat de France, fête des jeunes) et pour toutes les compétitions internationales (épreuves relevant de la FIE).

Pour la surveillance médicale des compétitions vétérans, il est recommandé :

- un médecin de préférence urgentiste et licencié à la FFE, présent pendant toute la durée de la compétition, y compris pendant la période d'échauffement,
- la présence d'un kinésithérapeute est fortement souhaitée,
- de s'assurer de la disponibilité d'un défibrillateur pendant toute la durée de la compétition,
- de faire remettre au directoire technique, au moment du pointage, les autorisations d'usage thérapeutique (AUT),

Il est obligatoire de signer un contrat liant l'organisateur et le médecin, déclinant les missions et les moyens mis à disposition : le contrat surveillance des épreuves sportives. »

Les clubs organisateurs d'une épreuve seront tenus d'adresser au secrétariat du CREGE au plus tard 15 jours avant l'épreuve leur plan d'organisation des secours validé par le médecin régional.

En attente de MAJ 2024-2025 de la part de la FFE

A. Epreuves régionales

1. Organisation

Pour le sabre, les catégories M15/M17/M20-Seniors et Vétérans se déroulent le même jour.

Les épreuves régionales M17 / M20 / Seniors / Vétérans sont ouverts aux tireurs du Grand Est et des autres régions

Les épreuves régionales M15 sont réservés aux tireurs du Grand Est. Les épreuves individuelles et par équipes de la filière Horizon H2032 et intervenants dans une sélection pour la Fête des Jeunes sont accessibles aux tireurs licenciés auprès de la FFE, sélectionnables en équipe de France.

Les épreuves régionales M13 sont réservés aux tireurs du Grand Est.

Les championnats régionaux sont réservés aux tireurs du Grand Est.

2. Circuit régional M13 qualifiant pour le Challenge de France

Pour le fleuret et l'épée, les épreuves du Challenge de France sont nationales et sont soumises à quota. Pour le sabre, l'épreuve est nationale et open.

Les quotas seront transmis par la fédération.

Le circuit régional s'articule autour de 3 épreuves régionales (si possible 1 par ancien CID). Les 2 meilleurs résultats seront pris en compte.

Un classement sera établi afin de pouvoir faire une sélection avec une liste de remplaçants.

Le classement est établi sur les deux-(2) meilleurs résultats (en nombre de points) sans compétition obligatoire

3. Formule des compétitions

Pour les compétitions régionales (ER et Championnats) :

- 1 ou 2 tour(s) de poule (classement d'entrée : classement national) avec décalage « club »
- Tableau d'élimination directe. On ne tire pas la 3^e place

Dans le cas de faibles effectifs dans certaines catégories :

- Poules mixtes (H/D)
- Tableaux d'élimination directe séparés

Dans tous les cas, le directoire technique présent sur place pourra adapter la formule au nombre de participants.

Pour les Championnats par équipes de Club, la formule dépend du nombre d'équipes engagées :

- 2 équipes engagées : match de finale
- 3 équipes engagées : poule de 3. Le classement final est le résultat de poule
- 4 équipes engagées : classement initial : classement national, demi-finale, finale, match pour la 3^e place.
- A partir de 5 équipes engagées :
 - Si l'épreuve se déroule à la suite de l'épreuve individuelle (le même jour) : tableau d'élimination directe (le classement initial est le classement national) avec match pour la 3^e place
 - Si l'épreuve se déroule un autre jour que l'épreuve individuelle : 1 tour de poules en 3 relais puis tableau d'élimination directe avec tirage de la 3^e place, tirage des places de classements

Le directoire technique peut adapter ces présentes formules après consultation des clubs présents

4. Arbitrage

Pour les compétitions individuelles :

- Les clubs qui engagent entre 4 et 8 tireurs doivent fournir un arbitre
- Les clubs qui engagent 9 tireurs et plus doivent fournir deux arbitres.

Pour les compétitions par équipes :

- Les clubs qui engagent une ou deux équipes doivent fournir un arbitre
- Les clubs qui engagent trois ou quatre équipes deux arbitres
- Les clubs qui engagent cinq ou six équipes trois arbitres
- etc.

Le niveau requis pour les arbitres est Formation Régionale minimum. Les arbitres départementaux sont autorisés à participer avec l'accord du président de la CRA Marc Lamba (marclamba@free.fr) (à mettre à jour après l'AG électorale et la constitution d'une nouvelle CRA)

Le calcul du nombre de tireurs se fait par arme et par journée de compétition.

Les arbitres sont tenus d'être présents dès le début de la journée de compétition correspondante. Les problèmes liés aux sous ou sureffectifs doivent impérativement être discutés avec la commission régionale d'arbitrage dès que possible. Les décharges d'arbitres éventuelles doivent être communiquées le jeudi ou le vendredi précédant l'épreuve en accord avec la CRA.

Les indemnités journalières d'arbitrage sont déterminées par la FFE dans les informations financières 2024 – 2025 disponibles sur le site FFE

- Internationaux = 100€/jour.
- Nationaux = 70€/jour (suppression de la distinction A et B).
- Formation nationale : 50€/jour.
- Régionaux = 45€/jour.
- Formation régionale = 35€/jour.
- Territoriaux = 30€/jour.
- Formation territoriale = 25€/jour.

5. Horaires des compétitions

- Pour les compétitions qui accueillent des épreuves par équipes, les horaires planchers des premières catégories sont les suivants :
 - Appel : 9h00
 - Scratch : 9h30
 - Début des matchs : 9h45
- Pour les compétitions qui n'accueillent pas d'épreuve par équipes, les horaires planchers des premières catégories sont les suivants :
 - Appel : 10h00
 - Scratch : 10h30
 - Début des matchs : 10h45
- Pour les compétitions se déroulant le samedi qui n'accueillent pas d'épreuves par équipes, les horaires planchers des premières catégories sont les suivants :
 - Appel : ~~13h30~~ 11h00
 - Scratch : ~~14h00~~ 11h30
 - Début des matchs : ~~14h15~~ 11h45
- Pour les compétitions de sabre ~~organisées sur une seule journée~~, les horaires planchers des premières catégories sont les suivants :
 - Appel : 9h00
 - Scratch : 9h30
 - Début des matchs : 9h45

Pour les compétitions qui accueillent une catégorie unique et sur une seule journée, les horaires doivent permettre la venue de tous les tireurs de la région sans avoir besoin de réserver un hébergement

B. Championnats régionaux

Les épreuves individuelles et par équipes de la filière Horizon H2032 et intervenants dans une sélection pour la Fête des Jeunes M15 sont accessibles aux tireurs licenciés auprès de la FFE, sélectionnables en équipe de France.

1. Fleuret :

Le championnat se déroule sur deux jours. Les épreuves par équipes ont lieu à l'issue des épreuves individuelles.

- Samedi : M15, M20 et Vétérans
- Dimanche : M17 et Seniors
- L'appel des tireurs ne peut pas avoir lieu avant 9h

Le Championnat individuel est ouvert à tous les tireurs des clubs du Grand Est quelle que soit leur nationalité (**sauf M15**).

Le championnat par équipes de club est ouvert à tous les clubs du Grand Est. La composition des équipes sera conforme au règlement FFE.

2. Epée

Le championnat se déroule sur trois dates différentes.

Date 1 :

- Samedi : M15 et M20. Les épreuves par équipes se déroulent à l'issue des épreuves individuelles
- Dimanche : M17. Les épreuves par équipes se déroulent à l'issue des épreuves individuelles
- Pas d'appel avant 9h

Date 2 :

- Samedi : Seniors : épreuve individuelle,
- Dimanche : Seniors Hommes et Dames par équipes
- Pas d'appel avant 9h le dimanche

Date 3 :

- Samedi ou **dimanche** : Vétérans : épreuve individuelle, épreuve par équipes Hommes et Dames à l'issue de l'épreuve individuelle selon les effectifs (en attente des consignes de la commission vétérans).
- Pas d'appel avant 9h

Le Championnat individuel est ouvert à tous les tireurs des clubs du Grand Est quelle que soit leur nationalité (**sauf M15**).

Le championnat par équipes de club est ouvert à tous les clubs du Grand Est. La composition des équipes sera conforme au règlement FFE.

Le championnat régional Épée hommes et dames seniors portera l'appellation « ½ finale des championnats de France » qui figurera sur la note d'organisation et sur l'extranet.

3. Sabre

Le championnat se déroule sur deux jours. Les épreuves par équipes auront lieu à l'issue des épreuves individuelles :

- Samedi : M15, M20 et Vétérans
- Dimanche : M17 et Seniors
- L'appel des tireurs ne peut pas avoir lieu avant 9h

Le Championnat individuel est ouvert à tous les tireurs des clubs du Grand Est quelle que soit leur nationalité (**sauf M15**).

Le championnat par équipes de club est ouvert à tous les clubs du Grand Est. La composition des équipes sera conforme au règlement FFE.

C. M11 / M13

1. MASTER M11 / M13

Voir annexe 1

D. Engagements aux compétitions

Pour les épreuves nationales organisées sous l'égide de la FFE, ainsi que les épreuves de la filière H2032, la clôture des engagements est fixée :

- 9 jours avant le début des épreuves à 23h59 (heure de Paris), pour les tournois débutant le samedi,
- 10 jours avant le début des épreuves à 23h59 (heure de Paris), pour les tournois débutant le dimanche,

Les épreuves CREGE sont soumises au même fonctionnement pour la clôture des engagements.

Cependant, l'extranet restera ouvert jusqu'au lundi 23h59 précédant la compétition afin de simplifier l'inscription des retardataires.

Au-delà de la clôture des engagements, il sera possible d'engager un(e) tireur(se) ou une équipe en s'acquittant d'un montant de **5 3** fois le droit d'engagement au plus tard le jeudi à 23h59 précédant la compétition. Aucune demande d'inscription ne sera possible au-delà de ce délai.

La somme totale du ou des engagement(s) devra être réglée ~~au club organisateur~~ **au CREGE selon les modalités précisées dans les notes d'organisation** au plus tard le jeudi à 23h59 précédant la compétition. Aucune inscription ne sera prise en compte si le règlement n'est pas effectué. **Le CREGE reversera au club organisateur le montant des engagements hors délai.**

Type de Compétition	Niveau d'engagement
Epreuves régionales (ER1, ER1 – H2032, ER2 et autres ER)	Club
Epreuves nationales (EN, ¼ champ France équipes, ½ champ France équipes)	Club
Championnats Grand Est	Club
Master M11/M13	Comité Régional
Challenge de France M13	Club ou Comité Régional
Zone M15	Club
Epreuves nationales M15 (1/4 de finale sabre, ½ finale 6 armes)	Comité Régional
Fête des Jeunes (épreuve individuelle, épreuve par équipes)	Comité Régional
Championnat de France épreuve individuelle M17 / M20 N1	Comité Régional
Championnat de France épreuve individuelle M17 / M20 N2	Comité Régional
Championnat de France épreuve par équipes M17 / M20	Comité Régional
Championnat de France épreuve individuelle Seniors N1 / N2	Comité Régional
Championnat de France épreuve individuelle Seniors N3	Comité Régional
Championnat de France épreuve par équipes N1 / N2	Comité Régional
Championnat de France épreuve par équipes Seniors N3	Comité Régional
Championnats de France Vétérans	Comité Régional
Criteriums nationaux Vétérans	Club
Autre épreuve nationale soumise à des quotas régionaux → inscription par le Comité Régional	

Montant des engagements :

	Epreuve individuelle	Epreuve par équipes
M13/M15	10€	30€
M17/M20/Seniors/Vétérans	15€	40€

Montant des engagements hors délais :

	Epreuve individuelle	Epreuve par équipes
M15	50€	150€
M17/M20/Seniors/Vétérans	75€	200€

En cas d'absence de tireurs - sauf cas de force majeure - il sera obligatoire de payer les frais d'engagement afin d'éviter de pénaliser les clubs organisateurs. Le CREGE récupérera auprès du club du tireur les frais d'engagement après un état fait par le club organisateur qui en fera la démarche.

En cas d'engagement hors délais, **le règlement devra être effectué sur HelloAsso avant la date indiquée.** ~~le règlement doit être transmis par virement au club organisateur. L'avis de virement (pas de capture d'écran, mais un PDF issu du virement effectif) doit être envoyé à thomas.ducourant@gmail.com et copie à atrcrège@gmail.com pour confirmation de paiement.~~

Le lien permanent concernant le règlement des engagements hors délais est le suivant :

<https://www.helloasso.com/associations/comite-regional-d-escrime-du-grand-est/evenements/hors-delaix-epreuve-regionale-grand-est>

Lien réduit : <https://tinyurl.com/kmey6x6f>

QR Code



L'engagement hors délais ne sera accepté qu'à réception de cette confirmation de paiement.

Les sommes seront restituées par le CREGE aux clubs organisateurs par virement bancaire.

Les tireurs inscrits hors délais qui ont payé leur engagement majoré sur HelloAsso présenteront leur billet au moment du pointage. Ils n'auront pas à payer leur engagement sur place.

Si cette procédure n'est pas respectée et que des tireurs non engagés apparaissent malgré tout dans les résultats, ceux-ci seront supprimés des résultats et n'auront pas leurs points aux différents classements.

E. Les récompenses

Les récompenses des circuits régionaux, des championnats régionaux, des épreuves de zone ~~et~~ **Challenge de France organisés dans le Grand Est** sont fournies par le CREGE.

II. Classements régionaux

A. Généralités

Un classement régional individuel est établi pour les trois armes pour les catégories **M13/M15/M17 / M20 / Seniors** et **Épée Vétérans Hommes et Dames V1, V2, V3 et V4**. Ce classement a pour objectif d'établir la hiérarchie des tireurs selon des compétitions identifiées. Celui-ci servira de référence pour diverses sélections aux compétitions de zone, **au Challenge de France**, à la Fête des Jeunes et aux championnats de France N2 (N3 en Seniors). Le classement régional est réinitialisé en début de saison.

1. M13/M15

La formule mathématique utilisée pour calculer les points obtenus lors des compétitions est la formule prise pour les classements nationaux M15 :

$$R = F * 100 * \left(1.01 - \frac{\text{Log}(P)}{\text{Log}(N)} \right) * C$$

Avec :

- R : Nombre de points obtenus
- F : Coefficient de force
- P : Place du tireur
- N : Nombre de tireurs présents
- C : Coefficient multiplicateur

Le classement M13 est établi sur les deux (2) meilleurs résultats (en nombre de points) sans compétition obligatoire

Le classement **M15** est établi sur les quatre (4) meilleurs résultats (en nombre de points) sans compétition obligatoire

2. M17 / M20 / Seniors / Vétérans

La formule mathématique utilisée pour calculer les points obtenus lors des compétitions est la formule prise pour les classements nationaux M17 / M20 / Seniors / Vétérans :

$$R = \left(1 - \frac{\log(\text{rang})}{\log(512)} \right) * C * \left(100 - 3 * \frac{\ln(\text{rang})}{\ln(2)} \right)$$

Avec :

- R : Nombre de points obtenus
- rang : place du tireur
- C : Coefficient

En prenant soin d'arrondir à l'entier supérieur le résultat de $\ln(\text{rang}) / \ln(2)$

Et en prenant soin d'arrondir à l'entier supérieur le résultat final

Le classement est établi sur les cinq (5) meilleurs résultats (en nombre de points) sans compétition obligatoire.

B. Utilisation des classements régionaux avec BellePoule

Le logiciel de gestion des compétitions BellePoule permet d'importer des classements.

Téléchargement de BellePoule : <http://betton.escrime.free.fr/>

Procédure à suivre :

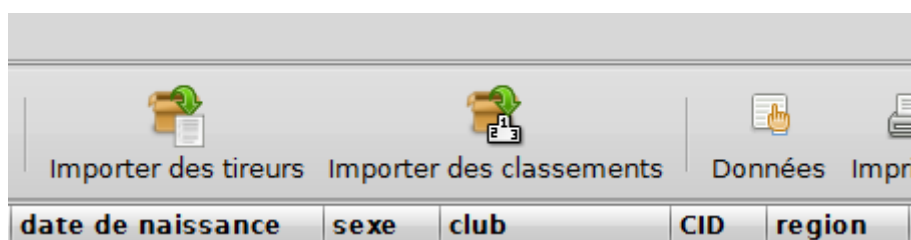
- Télécharger les classements sur le site du CREGE : <https://crege.fr/menu-classements-quotas>
- Puis choisir l'arme concernée.
- Cliquer sur « téléchargez les fichiers au format .txt »

Saison 2018/2019

	M15	M17	M20	Séniors
Dames	EDM15	EDM17	EDM20	EDS
Hommes	EHM15	EHM17	EHM20	EHS

>>> Téléchargez les fichiers au format .txt <<<

- Extraire les fichiers *.txt dans un répertoire connu
- Dans BellePoule : après avoir importé les tireurs (fichiers *.fff), cliquer sur « Importer des classements » et choisir le fichier *.txt correspondant



Il faudra être vigilant sur les noms et prénoms portant des caractères spéciaux et corriger les classements manuellement le cas échéant.

C. Classements individuels

1. Classement régional M13

Le classement régional M13 est établi sur les 2 meilleurs résultats des compétitions suivantes :

	coefficients de Force (F)
Epreuve Régionale n°1	1
Epreuve Régionale n°2	1
Epreuve Régionale n°3	1

2. Classement régional M15

Le classement régional M15 est établi sur les 4 meilleurs résultats des compétitions suivantes :

	coefficients de Force (F)
Epreuve Régionale n°1 – épreuve H2032	0.5
Epreuve Régionale n°2 et suivants	0.5
Championnat de CID Alsace / Champagne Ardenne / Lorraine	0.25
Epreuve de Zone ou ¼ de Finale- H2032	1
Epreuve Nationale ou ½ Finale H2032	1.5
Championnat Régional Grand Est	0.75
Fête Des Jeunes	2

3. Classement régional M17 / M20 / Seniors

Le classement régional pour ces catégories est établi sur les 5 meilleurs résultats des compétitions suivantes :

	Coefficient
Epreuves Régionales	26
Championnat Régional	39
Epreuves Nationales	100
Championnat de France	150
Epreuves Internationales	170

Les compétitions régionales organisées dans les autres régions ne sont pas prises en compte dans le classement régional.

Les points sont calculés tels que définis par le [chapitre 15 du règlement de chaque arme 2024 - 2025](#). ~~15.4.7, 15.4.8 et 15.4.9 du Règlement Sportif 2023 – 2024 (règlement des épreuves, principes communs aux 3 armes)~~

Les classements suivent la même logique que le [chapitre 15](#) ~~15.4.1, 15.4.2 et 15.4.3~~ du même règlement en incluant également les compétitions dont l'effectif est inférieur à 8.

III. Sélection à l'épreuve nationale H2032 pour les M15

La qualification à l'épreuve nationale H2032 pour les M15 est soumise à des quotas régionaux fournis par la FFE.

Les épreuves individuelles et par équipes de la filière Horizon H2032 et intervenants dans une sélection pour la Fête des Jeunes M15 sont accessibles aux tireurs licenciés auprès de la FFE, sélectionnables en équipe de France.

Les tireurs qualifiés pour l'épreuve nationale sont :

- Les tireurs classés dans les 8 premiers de l'épreuve de zone H2032
- Les tireurs classés dans l'ordre du classement régional dans la limite du quota.

La liste des tireurs remplaçants est établie par le classement régional.

En cas de désistements, les tireurs remplaçants seront contactés dans l'ordre de la liste précédemment établie.

Dès que cela est possible, le Comité Régional informe les clubs de la liste des tireurs qualifiés et remplaçants pour l'épreuve nationale.

IV. Sélections aux championnats de France et Fête des Jeunes

A. Dispositions communes à toutes les catégories

Pour les Championnats de France N2 (M17 et M20), N3 (Seniors) **sauf Fleuret Dames**, Vétérans Epée Hommes V1 V2 V3 et Fête des Jeunes, la FFE informe des quotas de participants aux comités régionaux qui établissent leurs règles propres de qualification.

Lorsqu'un championnat individuel ou par équipes est déclaré « open » par la FFE, il n'y a pas de conditions de participation préalables.

Le Comité Grand Est a fait le choix d'utiliser ses quotas de façons différenciés pour permettre de récompenser à la fois les tireurs bien classés au classement national (environ 1/3 du quota) et les tireurs bien classés au classement régional (environ 2/3 du quota) pour les catégories M15/M17/M20/Seniors/EH V1, EH V2 et EH V3.

Ci-dessous, la répartition des places selon les quotas obtenus :

Quota Grand Est	1/3 classement FFE	2/3 classement Grand Est Catégories : M15/M17/M20/Seniors Pour les CDF
3	1	2
4	1	3
5	2	3
6	2	4
7	2	5
8	3	5
9	3	6
10	3	7
11	4	7

Dès que cela est possible, le Comité Régional informe les clubs de la liste des tireurs qualifiés pour les Championnats de France.

En cas de désistement :

- D'un tireur qualifié par la FFE : il ne sera pas fait appel au remplaçant
- D'un tireur qualifié par le CREGE, il sera fait appel à un remplaçant dans l'ordre du classement régional.

B. M13 (Challenge de France)

1. Epreuves individuelles

Les épreuves individuelles M13 du Challenge de France à l'épée et au fleuret sont soumises à des quotas régionaux.

Les épreuves individuelles M13 du Challenge de France au sabre sont open.

La liste des tireurs qualifiés et des tireurs remplaçants est établie dans l'ordre du classement régional mis à jour après la 3^e Epreuve Régionale

2. Epreuves par équipes

En attente d'information. Consultation des techniciens requise

C. M15 (Fête des Jeunes)

1. Epreuves individuelles

Les épreuves individuelles et par équipes de la filière Horizon H2032 et intervenants dans une sélection pour la Fête des Jeunes M15 sont accessibles aux tireurs licenciés auprès de la FFE, sélectionnables en équipe de France.

Les tireurs qualifiés sont les suivants :

- Qualifiés par la FFE : les 40 premiers du classement national
- Qualifiés par le Comité Grand Est : selon les modalités prévues au chapitre A ci-dessus

2. Epreuves par équipes

La FFE offre au Comité Régional Grand Est la possibilité d'engager trois (3) équipes par arme pour l'épreuve par équipes de la Fête des Jeunes.

Les équipes seront composées de la façon suivante :

- Equipe 1 : Les 4 premiers tireurs dans l'ordre du classement national
- Equipe 2 et Equipe 3 : Les tireurs dans l'ordre du classement régional.

En cas de désistements d'un tireur de l'équipe n°1, il sera fait appel au suivant du classement national.

En cas de désistements d'un tireur de l'équipe n°2 ou n°3, les listes de tireurs remontent d'un cran et il sera fait appel à un ou plusieurs remplaçants dans l'ordre du classement régional M15 pour compléter l'équipe 3.

Néanmoins, ces équipes peuvent être ajustées à condition que les enseignants des élèves concernés soient d'accord.

Les enseignants ont la possibilité de se concerter, entre eux, pour recomposer les équipes dans le cas où les équipes proposées ne conviennent pas

Il faudra rendre une réponse unique pour le groupe d'enseignants dans l'arme concernée. Un enseignant se chargera de cette tâche

L'appel aux capitaines d'équipes se fera dans un autre temps, une fois les équipes validées

Quelques principes :

Les tireurs concernés par le remaniement des équipes sont les 12 tireurs qui ont gagné leur qualification

Les remplaçants, transmis pour info, ne seront sollicités qu'en cas de désistement(s)

A - Dans le cas où les équipes proposées ne conviennent pas, les enseignants établissent de manière collégiale les listes des équipes, parmi les tireurs qualifiés et qu'un accord est trouvé entre eux les équipes sont modifiées. En cas de défection d'un tireur, le remplaçant prendra la place de la personne qui renonce à participer

B - Dans le cas où les enseignants sont d'accord avec les équipes proposées, les équipes sont maintenues en l'état. En cas de défection d'un tireur d'une liste de base classée, le remplaçant intégrera l'équipe 3 et les autres tireurs seront décalés vers le haut.

C - Dans le cas où les enseignants ne trouvent pas d'accord entre eux, les équipes seront maintenues en l'état. En cas de défection d'un tireur d'une liste de base classée, le remplaçant intégrera l'équipe 3 et les autres tireurs seront décalés vers le haut.

Impératif : Retour des réponses sur l'adresse thomas.ducourant@gmail.com avant la date prévue, une réponse collégiale par arme

En absence de réponse, les équipes seront validées en l'état

D. M17

1. Epreuves individuelles

Qualifications en N1 :

- Epée, Fleuret et Sabre :
 - Les 32 premiers du classement FFE + jusqu'à 4 Wild Cards ou jusqu'à 4 suivants

Qualification en N2 :

- Epée Hommes et Fleuret Hommes :
 - Les 32 premiers du classement FFE non qualifiés en N1 + jusqu'à 4 Wild Cards ou jusqu'à 4 suivants
- Epée Dames et Fleuret Dames :
 - Quotas CREGE
- Sabre :
 - compétition open à condition d'avoir participé au moins à 1 circuit national

Qualification en N3 :

- Epée Hommes et Fleuret Hommes :
 - Quotas CREGE

2. Epreuves par équipes

Qualification en N1 et N2 :

- Les équipes classées de 1 à 8 du classement national par équipes sont qualifiées pour le tableau N1/N2.

Qualification en N3 :

- Les équipes classées de 9 à 12 du classement national par équipes
- Quotas CREGE (Epée Hommes et Dames, Fleuret Hommes) ou open (Fleuret Dames, Sabre Hommes et Dames)

Dans le cas d'une qualification sur les quotas du CREGE, les équipes sont qualifiées dans l'ordre du classement du championnat régional Grand Est dans la limite de notre quota.

E. M20

1. Epreuves individuelles

Qualifications en N1 :

- Epée, Fleuret et Sabre :
 - Les 32 premiers du classement FFE + jusqu'à 4 Wild Cards ou jusqu'à 4 suivants

Qualification en N2 :

- Epée Hommes et Fleuret Hommes :
 - Les 32 premiers du classement FFE non qualifiés en N1 + jusqu'à 4 Wild Cards ou jusqu'à 4 suivants
- Epée Dames et Fleuret Dames :
 - Quotas CREGE
- Sabre :
 - compétition open à condition d'avoir participé au moins à 1 circuit national

Qualification en N3 :

- Epée Hommes et Fleuret Hommes :
 - Quotas CREGE

2. Epreuves par équipes

Qualification en N1 et N2 :

- Les équipes classées de 1 à 8 du classement national par équipes sont qualifiées pour le tableau N1/N2.

Qualification en N3 :

- Les équipes classées de 9 à 12 du classement national par équipes
- Quotas CREGE (Epée Hommes et Dames, Fleuret Hommes) ou open (Fleuret Dames, Sabre Hommes et Dames)

Dans le cas d'une qualification sur les quotas du CREGE, les équipes sont qualifiées dans l'ordre du classement du championnat régional Grand Est dans la limite de notre quota.

F. M23

Il n'y a pas d'épreuves par équipes aux championnats de France M23.

Les 28 premiers tireurs M23 du classement national seniors + jusqu'à 4 wild cards ou jusqu'à 4 suivants sont qualifiés par la FFE aux épreuves individuelles des championnats de France M23.

G. Seniors

1. Epreuves individuelles

Qualifications en N1 :

FD/FH/ED/EH/SD/SH : les 32 premiers du classement FFE + jusqu'à 4 wild cards + jusqu'à 4 suivants

Qualifications en N2 :

ED/EH/FD/FH : Les 32 suivants au classement FFE + jusqu'à 4 wild cards + jusqu'à 4 suivants

SD/SH : épreuve open sous réserve d'avoir participé à au moins un circuit national

Qualification en N3 :

ED/EH : quotas CREGE

FH : Les 32 suivants au classement FFE + quotas CREGE

FD : les 10 suivantes au classement + 39 tireuse ayant participé à au moins 1 Epreuve Régionale et au moins 1 Epreuve de Zone et 0 ou 1 Epreuve Nationale maximum

2. Epreuves par équipes

Qualification en N1 :

Définie par la FFE en début de saison. Voir les modalités de participation dans le règlement FFE.

Qualification en N2 :

EH/ED/FH/SH : Définie par la FFE en début de saison. Voir les modalités de participation dans le règlement FFE.

FD/SD : compétition open, participation libre

Qualification en N3 :

SH : compétition open, participation libre

ED/EH/FH : quota CREGE : Les équipes dans l'ordre du classement du championnat régional Grand Est « ½ finale des championnats de France » dans la limite de notre quota.

H. Vétérans

1. Epée

a) Epreuves individuelles

Principes généraux de qualification pour l'Epée Hommes et Dames V1, V2 et V3

Les tireurs se qualifient pour l'épreuve individuelle des championnats de France par le biais du classement national sur un quota fédéral et par le biais du CREGE (quota régional CREGE).

Le quota CREGE est utilisé de la façon suivante :

- 1/3 du quota qualifie les tireurs sur la base du classement national au-delà de la limite des tireurs qualifiés directement par la FFE (quota FFE)
- 2/3 du quota qualifient les tireurs sur la base classement régional Grand Est Vétérans dans l'ordre du classement.
- En cas de désistement, le classement régional Grand Est servira à établir la liste des tireurs remplaçants.

Épée Hommes V1, V2, V3 :

- les 32 premiers du classement national
- les tireurs qualifiés par le CREGE

Épée Hommes V4 :

- Epreuve open

Épée Dames V1, V2, V3, V4 :

- Epreuve open sous réserve d'avoir participé à au moins deux circuits nationaux

b) Epreuves par équipes

Pour pouvoir prétendre participer au titre de leur classement national, les équipes doivent compter dans leurs effectifs au moins 2 tireur(se)s ayant participé à la dernière épreuve par équipes précédent les championnats de France.

Les équipes sont composées de tireurs du même club.

Épée Dames :

- Les 8 premières équipes du classement national par équipes à l'issue de la dernière épreuve nationale, sont qualifiées pour le tableau de N1/N2,
- N3 : les équipes classées au-delà de la 9e place du classement national par équipes et les équipes dans l'ordre du classement du championnat régional CREGE vétérans par équipes dans la limite de notre quota.

Épée Hommes :

- les 32 premiers du classement FFE par équipes sont qualifiés pour la N1/N2
- N3 : les équipes dans l'ordre du classement du championnat régional CREGE vétérans par équipes dans la limite de notre quota.

2. Fleuret et sabre

Compétition open, participation libre

Sabre Hommes : Les équipes sont composées de tireurs du même club ou EIC

Fleuret Dames et Sabre Dames : c'est un criterium national. Les équipes peuvent être composées de tireurs issus de clubs différents

Fleuret Hommes : Epreuve Open ouverte aux Equipes de club et EIC

V. Stages de perfectionnement

Le CREGE organise pour les territoires de Champagne Ardenne et de Lorraine ~~Les CID sont chargés d'organiser en leur sein~~ un stage de détection au fleuret et à l'Épée pendant les vacances de Toussaint à destination des tireurs de catégorie M13. Ce stage pourra être ouvert aux tireurs M15 selon les places disponibles. Le Comité d'Alsace pourra organiser un ou plusieurs regroupements au cours de l'année.

Le CREGE organise un stage au sabre à destination des M13 ouvert aux M15 pendant les vacances de Toussaint.

Le Comité Régional d' Escrime du Grand Est organise un stage de perfectionnement à destination des tireurs de catégorie M15 susceptibles d'être sélectionnés à la Fête des Jeunes pendant les vacances de Pâques. **Leur participation est fortement recommandée.** Dans la mesure des places disponibles, ce stage pourra être ouvert aux tireurs de catégories M13 et M17.

VI. Règlement matériel

Masques	Aspect du contrôle	Contrôles à effectuer
	Vérification de la présence du label de qualité et de la norme "CE"	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la présence du label "CE" • Vérifier la norme de protection 350 N ou FFE • Vérifier la norme de protection 1600 N ou FIE
	Vérification de l'état général du masque	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification du bon état du joint en caoutchouc autour de la maille. • Vérifier le bon état de la maille.
	Vérification de la double attache (obligatoire à partir de M15)	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les masques avec une languette métallique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Vérifier que la fermeture velcro est du nouveau type (Art m 25.7 f du règlement de la FIE) ○ Vérifier la fixation et l'adhésion du velcro. • Pour les masques avec fixation à trois points d'ancrage (Type Leon Paul) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Contrôle de l'état et de la fermeté du système de verrouillage à trois points. ○ Vérifier la présence et le fonctionnement de la fermeture auxiliaire au bas du masque,
	Vérification de l'attache du masque (M7 à M13)	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les masques avec une languette métallique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Vérifier la fixation et l'adhésion du velcro. • Pour les masques avec fixation à trois points d'ancrage (Type Leon Paul) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Contrôle de l'état et de la fermeté du système de verrouillage à trois points. ○ Vérifier la présence et le fonctionnement de la fermeture auxiliaire au bas du masque,
	Contrôle de la bavette	<ul style="list-style-type: none"> • Epée : vérifier s'il y a des zones excessivement lisses • Sabre et fleuret : vérifier la conductivité électrique de la bavette • Vérifier le bon état de la bavette.
	Contrôle des dessins sur les masques	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier si les dessins présents sur les masques sont autorisés par la FFE : <ul style="list-style-type: none"> ○ Dessins de la communication 2022-23 ○ Dessins avec autorisation écrite de la fédération • Les masques de couleur homogène, tels qu'on les trouve librement dans le commerce sont également autorisés

Fils de corps	Aspect du contrôle	Contrôles à effectuer
	Vérification du bon état du fils de corps	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de la présence et du bon fonctionnement d'une martingale de fixation • Martingale Type Prieur : la martingale se trouve sur la prise à l'intérieure de la coquille de l'arme • Martingale Type Classique : la martingale se trouve sur la prise de 2 broches du fils de corps • Martingale Type Baïonnette : la martingale doit se clipser dans la prise intérieure de garde
	Vérification du système de fixation de la pince crocodile	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de la présence d'une vis ou d'un point de soudure.
<p>Les prises transparentes sur les fils de corps ne sont <u>PAS</u> obligatoires lors des compétitions jusqu'au niveau national. Comme cette obligation est valable pour les compétitions de niveau international, il est conseillé aux clubs d'opter pour les versions avec les prises transparentes lors des achats de nouveaux fils.</p>		

Veste / Pantalon	Aspect du contrôle	Contrôles à effectuer
	Vérification de la présence du label de qualité et de la norme "CE"	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la présence du label "CE" • Vérifier la norme de protection 350 N ou FFE • Vérifier la norme de protection 800 N ou FIE
	Vérification du bon état général de la tenue	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de trou, déchirure ou tout autre élément ne permettant pas la sécurité de la pratique
	Vérification de la latéralité de la tenue	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les tenues latéralisées "droitier" ou "gaucher" correspondent bien à la latéralité du tireur
	Vérification du système fermeture de la tenue	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier que la fermeture éclair est fermée correctement et n'est pas abîmée • Ne sont pas autorisés les boutons, les pressions ou les scratches

Sous-cuirasse	Aspect du contrôle	Contrôles à effectuer
	Vérification de la présence du label de qualité et de la norme "CE"	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la présence du label "CE" • Vérifier la norme de protection 350 N ou FFE • Vérifier la norme de protection 800 N ou FIE obligatoire à partir de M13
	Vérification du bon état général de la tenue	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de trou, déchirure ou tout autre élément ne permettant pas la sécurité de la pratique
	Vérification de la latéralité de la tenue	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les tenues latéralisées "droitier" ou "gaucher" correspondent bien à la latéralité du tireur

Gant	Aspect du contrôle	Contrôles à effectuer
	Vérification de la présence du label de qualité et de la norme "CE"	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la présence du label "CE" • Vérifier la norme de protection 800 N ou FIE obligatoire au sabre à partir de M15
	Vérification du trou de le passage du fils de corps	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier que les gants ne comportent pas de trou pour le passage du fils de corps
	Vérification du sens de fermeture du gant	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier que le velcro du gant monte du milieu du poignet vers le pouce
	État général du gant	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier qu'il n'y a pas de signes sérieux d'usure, de trou, de couture abimée, etc. • Vérifier que le velcro adhère bien

Chaussettes	Aspect du contrôle	Contrôles à effectuer
	Vérification du bon état des chaussettes	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de trou ou déchirure • Correctement mises et ne tombent pas

Protège poitrine	Aspect du contrôle	Contrôles à effectuer
	Vérification de la présence du protège-poitrine à partir de M11	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer du port du protège-poitrine en dessous de la sous-cuirasse
	Vérification de la présence de la norme "CE"	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la présence du label "CE"

Protège poitrine avec tissu mou	Aspect du contrôle	Contrôles à effectuer
	Vérification de la présence du protège-poitrine à partir de M15 au fleuret	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer du port du protège-poitrine en dessous de la sous-cuirasse
	Vérification de la présence de la norme "CE" et du label "FIE"	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la présence du label "CE" • Vérifier la présence du label "FIE"

Source initiale : F.R.B.C.E./K.B.F.S Commission nationale des compétitions

Adaptation pour le CREGE : GERDOLLE Clément

Annexe 1 : Fiche Organisation MASTER

Type d'épreuve : Animations compétitives

Catégorie et armes : M11 et M13 ; fleuret, épée et sabre

Effectifs : 16 participants

- 5 représentants de chaque **CID territoire** (Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine).
- 1 représentant supplémentaire pour le CID organisateur de l'épreuve.

Les engagements **sont** de 10 euros **seront pris en charge par le CREGE**

Horaires des compétitions :

(Horaires théoriques pouvant être modifiés en fonction des organisateurs)

Fleuret Épée M11 et M13 :
12 h appel
12h30 scratch
13h début

Sabre M11 et M13 :
13h appel
13h30 scratch
14h début

Tour de poule 13h-15h30
Tableaux 15h30-17h30
Protocole 17h30-18h30

Règles particulières :

1. Les tireurs devront tirer dans leurs catégories, aucun surclassement ne sera autorisé pour ces épreuves.
2. Un tireur ne pourra pas doubler ou tripler les armes compte tenu des horaires des compétitions.
3. Un tireur, qui apparaît dans plusieurs sélections, devra choisir une arme.
4. A partir d'un tireur sélectionné, les clubs devront proposer un arbitre de niveau formation régionale minimum.
5. Les clubs auront la possibilité de proposer des arbitres supplémentaires.
6. Une liste de 8 arbitres **maximum** par arme sera retenue parmi ceux proposés par les clubs. Cette liste pourra être adaptée en fonction des besoins des épreuves.
7. Les arbitres seront indemnisés **par l'organisateur. Un repas ou une collation sera proposé pris en charge par le CREGE, les indemnités d'arbitrage seront transmises par virement.**
8. Dans la mesure du possible, les finales seront tirées par 2 par 2 avec des armes différentes.

Le club qui demande l'organisation doit pouvoir fournir :

1. 24 pistes (8 par arme) équipées d'appareils chrono scores.
2. Le matériel de contrôle des armes (pesons et piges).
 - a. Épée : 8 pesons 750 g et 8 piges
 - b. Fleuret : 8 pesons 500 g

En cas de besoin, le club pourra faire une demande de prêt au CREGE pour la fourniture du matériel de contrôle.

3. La gestion informatique de la compétition avec le personnel nécessaire pour la bonne gestion de la compétition.
4. Une buvette.

Le CREGE fournira :

1. Les t-shirts pour les participants
2. Les récompenses pour les 4 premiers de chaque catégorie.
- ~~3. Une aide correspondante à la différence entre le gain théorique des engagements et le coût de l'arbitrage.~~
4. Le matériel de pistes CREGE sera mis à disposition gratuitement.